



Achat cuisine, résiliation, comment faire?

Par OriJ, le 21/10/2015 à 10:48

Bonjour, Mon compagnon et moi même sommes sur un projet de construction. Le constructeur nous a conseillé d'aller faire un devis cuisine afin de placer les fenêtres en fonction de l'emplacement et du mobilier de cuisine. Nous nous sommes rendu lundi 19/10/15 chez Mobalpa prêt de chez nous. Nous sommes resté 4h avec un vendeur afin de réaliser des plans d'une futur cuisine à notre goût. Puis lors de la finalisation de ces plans il nous informe qu'il peut nous faire une promotion. Nous lui avons expliqué que la pose du permis de construire n'a pas encore été effectué et que nous souhaitons qu'un devis. En très bon vendeur il nous explique qu'il n'y a pas de souci, que nous passons par un crédit immobilier et que tant que le crédit n'est pas effectif, rien ne sera débité. De plus il nous a dit qu'il avait l'habitude de traiter ce type de dossier et que c'était une opportunité pour nous. En étant rassuré et fatigué de cette longue discussion mon compagnon à paraphé chaque page et signé le contrat de service. N'ayant pas de chéquier sur nous j'ai proposé au vendeur de revenir le lendemain. Il m'a expliqué qu'il avait une soirée privé près de notre logement et ce proposait de nous suivre et de lui remettre le chèque en nous passant de la pommade (vous n'aurez pas a faire le trajet demain et bla et bla...). Epuisez et naïf nous avons accepté. Et ce chèque d'acompte à donc été signé chez nous et rendu en main propre. La nuit portant conseil, j'en ai pas dormi et me suis trouvé stupide. Le lendemain à 8h30 le vendeur me rappelle et m'informe que nous avons paraphé la feuille mais qu'on a oublié de noter de manière manuscrite "bon pour accord de commande" et de signer. Heureuse de l'apprendre je l'informe que je passerais au magasin dans l'après midi. Lorsque je suis arrivé j'ai demandé à ravoir mon chèque il me dit qu'il l'a déposé à la comptabilité le matin même et qu'il ne peut pas me le redonner mais que je peux faire une demande avec accusé de réception à Mobalpa et il me donne l'adresse du lieu ou je me trouve. Nous avons rédigé au lettre avec une personne de notre entourage qui nous a conseillé sur l'écrit de la lettre. Je souhaiterait avoir des information sur nos droits. Et avoir une avis sur cette lettre. ET COMBIEN DE TEMPS AVONS NOUS POUR ENVOYER CETTE LETTRE? Voici la lettre : rnObjet : Demande de restitution de

chèque d'acompternrnMadame, Monsieur,rnrnPar la présente, nous vous informons de notre volonté de ne pas vouloir donner suite à notre engagement prit le 19.10.201515 concernant l'achat d'une cuisine sur-mesure dans le magasin Mobalpa de Wittenheim (rue Jean Monnet 68270 Wittenheim). En effet nous avons signés un contrat de service mais en pas de bon de commande le 19.10.2015.rnNous avons alors fourni un chèque d'acompte de 2620 euros (deux milles six cent vingt euros) ce même jour.rnAprès réflexion, nous ne souhaitons pas donner suite à cet achat, d'autant plus qu'aucun bon de commande n'a été signé.rnAinsi nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le chèque d'acompte de 2620 euros (deux milles six cent vingt euros) dans les meilleurs délais.rnDans le cas où la restitution de l'acompte versé lors de la signature du contrat de service ne se ferait pas, nous ferions appel à l'article L111-1 du code de consommation qui indique « Tout professionnel vendeur de bien doit avant la conclusion du contrat, mettre le consommateur en mesure de connaître les caractéristiques essentielles du bien ». Ainsi, l'absence de métrage, préalablement à la signature du bon de commande est une cause de nullité du contrat de fourniture de cuisine.rnrnComptant sur votre bonne foi et sur une restitution rapide de notre chèque d'acompte, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.rnrnMerci de pouvoir me donner des informations et réponse rapidement.